



**Nations Unies**

# **Commission de statistique**

**Rapport sur les travaux  
de la trente-septième session  
(7-10 mars 2006)**

**Conseil économique et social**  
**Documents officiels, 2006**  
**Supplément n° 4**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2006  
Supplément n° 4

## **Commission de statistique**

**Rapport sur les travaux  
de la trente-septième session  
(7-10 mars 2006)**



Nations Unies • New York, 2006



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . . . .	1
A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption . . . . .	1
Renforcement des capacités statistiques . . . . .	1
B. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption . . . . .	3
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session et ordre du jour provisoire, dates et documentation de la trente-huitième session de la Commission . . . . .	3
C. Questions portées à l'attention du Conseil . . . . .	7
37/101 Examen du programme : statistiques industrielles. . . . .	7
37/102 Statistiques de la distribution . . . . .	8
37/103 Statistiques économiques intégrées. . . . .	8
37/104 Comptabilité nationale. . . . .	9
37/105 Classifications économiques et sociales internationales . . . . .	10
37/106 Programme de comparaison internationale . . . . .	11
37/107 Comptabilité environnementale . . . . .	12
37/108 Statistiques de l'énergie. . . . .	12
37/109 Statistiques sociales . . . . .	13
37/110 Principes régissant les activités statistiques internationales . . . . .	14
37/111 Indicateurs du développement. . . . .	14
37/112 Statistiques de la santé. . . . .	15
37/113 Programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2006-2009. . . . .	16
37/114 Documents examinés par la Commission de statistique à sa trente-septième session . . . . .	16
II. Points sur lesquels la Commission devra se prononcer après examen . . . . .	18
III. Points pour information . . . . .	28
IV. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU). . . . .	33
V. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-huitième session de la Commission . . . . .	34

---

VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-septième session. . . . .	35
VII.	Organisation de la session. . . . .	36
A.	Ouverture et durée de la session . . . . .	36
B.	Participation . . . . .	36
C.	Élection du Bureau . . . . .	36
D.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	36
E.	Documentation . . . . .	38
Annexe		
	Documents dont la Commission était saisie à sa trente-septième session. . . . .	39

## Chapitre premier

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Renforcement des capacités statistiques\***

*Le Conseil économique et social,*

*Profondément préoccupé* a) par le fait que de nombreux pays continuent de manquer de données adéquates i) pour évaluer les tendances nationales dans le cadre du suivi des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et ii) pour définir et suivre l'application de politiques et stratégies nationales de développement, et b) par le fait que dans de nombreux pays où ces données existent, les capacités nécessaires à leur utilisation sont inexistantes et dans certains cas où des données nationales sont disponibles, elles ne sont pas utilisées autant que possible,

*Affirmant* que sans un effort coordonné visant à renforcer et à maintenir la capacité statistique dans de nombreux pays en développement et pays en transition, le suivi effectif des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement convenus aux échelons national et international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, est compromis,

*Reconnaissant* l'importance fondamentale d'une capacité statistique nationale durable pour produire des indicateurs actualisés et fiables des progrès obtenus par un pays,

*Exprimant son inquiétude* quant à la validité de l'utilisation, par les organisations internationales, de données imputées, en particulier lorsque la méthodologie utilisée manque de transparence,

*Rappelant* sa résolution 2000/27 du 28 juillet 2000, dans laquelle il a réaffirmé l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique, y compris par le biais de la formation, ainsi que d'un appui international efficace en faveur des pays en développement et pays en transition à cet égard,

*Rappelant également* sa résolution 2005/13 du 22 juillet 2005, dans laquelle il s'est déclaré conscient que la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi des conférences et sommets internationaux, notamment du Sommet du Millénaire,

---

\* Pour l'examen de la question, voir chap. IV, par. 78 à 83.

*Soulignant* que tous les examens et activités de suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes doivent être axés sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements,

*Réaffirmant* qu'il importe que la Commission de statistique poursuive ses efforts pour affiner encore la liste d'indicateurs sur l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet dans les domaines économique et social et les domaines connexes, notamment en améliorant les indicateurs actuels sur les plans méthodologique et technique;

*Réaffirmant également* qu'il faut utiliser et affiner les indicateurs sur les moyens d'application pour évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs des conférences en ce qui concerne la création de conditions favorables au développement,

1. *Demande* aux États Membres de redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités statistiques nationales afin d'être en mesure d'établir des statistiques et des indicateurs fiables et actuels pour assurer le suivi :

- i) De leurs politiques et stratégies nationales de développement;
- ii) Du respect des engagements et de la réalisation de tous les objectifs de développement aux niveaux national, régional et international;

2. *Invite* le système des Nations Unies, y compris la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et les commissions régionales, et les organismes internationaux concernés à aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales;

3. *Encourage* le renforcement des capacités statistiques des organismes internationaux compétents;

4. *Engage instamment* les organisations et les pays donateurs et les organismes statistiques internationaux et régionaux à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités statistiques au service du développement et, pour ce faire, à s'appuyer dans une large mesure, de manière concertée, sur les initiatives nationales, régionales et internationales existantes en la matière et à encourager d'autres initiatives visant à combler les lacunes qui pourraient se révéler;

5. *Demande* à tous les organismes internationaux, agissant par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, sous la coordination de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et conformément aux orientations fournies par les États Membres par l'intermédiaire de la Commission de statistique, d'améliorer la portée et la transparence de tous les indicateurs et l'établissement de rapports sur ces indicateurs afin de développer la base de données sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment : a) en fixant des priorités et en élaborant une stratégie qui permettent d'améliorer les données sur tous les indicateurs; b) en recensant les moyens d'améliorer les rapports que les pays établissent sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris, au besoin, par le renforcement des capacités; c) en évitant les



imputations, à moins de disposer de données nationales qui permettent d'obtenir des imputations fiables à l'issue de consultations avec les pays concernés et au moyen de méthodes transparentes; d) en veillant à ce que les métadonnées correspondantes soient conformes aux directives élaborées par un groupe d'experts que la Commission de statistique a constitué à cette fin et, à cet égard, prie le Secrétariat d'en transmettre les recommandations à la Commission de statistique pour examen et adoption;

6. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la présente résolution dans le cadre du rapport périodique sur le renforcement des capacités statistiques qui sera présenté à la Commission de statistique, à sa trente-huitième session, pour examen au titre du point pertinent de son ordre du jour.

## **B. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption**

2. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

### **Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session et ordre du jour provisoire, dates et documentation de la trente-huitième session de la Commission**

*Le Conseil économique et social :*

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session;
- b) Décide que la trente-huitième session de la Commission se tiendra à New York du 27 février au 2 mars 2007;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-huitième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

#### **Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-huitième session de la Commission**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

##### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation de la session

3. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Statistiques de l'éducation (examen du programme);

##### **Documentation**

Rapport de l'organe responsable du programme

b) Recensements de la population et du logement;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

c) Statistiques des migrations;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

d) Statistiques de la santé;

**Documentation**

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé

e) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités;

**Documentation**

Rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités

4. Statistiques économiques :

a) Comptabilité nationale;

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

b) Statistiques agricoles;

**Documentation**

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

c) Statistiques industrielles;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

d) Statistiques de la distribution;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

e) Statistiques économiques intégrées;

**Documentation**

Rapport des Amis de la présidence

f) Statistiques de l'énergie;

**Documentation**

Rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie

g) Statistiques du commerce international de services;

**Documentation**

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services

h) Statistiques des technologies de l'information et de la communication;

**Documentation**

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement

i) Statistiques des finances;

**Documentation**

Rapport du Fonds monétaire international

j) Programme de comparaison internationale;

**Documentation**

Rapport de la Banque mondiale

k) Statistiques des prix;

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

l) Statistiques du secteur informel;

**Documentation**

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement : comptabilité environnementale.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

6. Activités non classées par domaine :

a) Coordination et intégration des programmes statistiques;

**Documentation**

Rapport du Comité de coordination des activités statistiques

b) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU);

**Documentation**

Note du Secrétariat concernant le programme de travail de la Division de statistique de l'ONU

- c) Questions de gestion des bureaux nationaux de statistique : accès aux microdonnées;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques du développement humain;

**Documentation**

Rapport du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement

- e) Classifications économiques et sociales internationales;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Bureau international du Travail

- f) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;

**Documentation**

Rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées

- g) Coordination des travaux méthodologiques en cours;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- h) Renforcement des capacités statistiques;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21)

- i) Diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'ONU;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- j) Indicateurs du développement;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- k) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général

7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-neuvième session de la Commission.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général contenant le programme de travail pluriannuel de la Commission

8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-huitième session.

## **C. Questions portées à l'attention du Conseil**

3. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions ci-après de la Commission :

### **37/101**

#### **Examen du programme : statistiques industrielles**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'organe responsable de l'examen des statistiques industrielles<sup>1</sup> et s'est déclarée satisfaite du travail effectué par le Japon;

b) A souscrit aux recommandations formulées dans le rapport au sujet des normes de collecte des données, des normes de diffusion des données, de la formation et du renforcement des capacités et de la coordination internationale;

c) A entériné le travail effectué par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies sur la révision des normes statistiques, en vue de formuler des recommandations concernant les statistiques industrielles et les indices de la production industrielle;

d) A prié la Division d'établir une note de synthèse sur les recommandations susmentionnées, dans laquelle seraient décrits les dispositions institutionnelles, les résultats attendus, les échéances et les conséquences de la mise en œuvre des recommandations, et de la lui présenter à sa trente-huitième session.

e) A noté qu'il importait, dans le cadre de ce processus, de mieux intégrer les statistiques industrielles aux autres statistiques telles que les statistiques des services, exprimé son appui à la création d'un programme de statistiques économiques intégrées et proposé, comme première mesure, d'établir un document de réflexion pour poursuivre l'examen de la question au titre du point 3 c) de l'ordre du jour.

---

<sup>1</sup> Voir E/CN.3/2006/3.

### **37/102**

#### **Statistiques de la distribution**

La Commission de statistique :

a) A pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution<sup>2</sup> et approuvé dans leurs grandes lignes l'initiative et la stratégie de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies tendant à réviser les recommandations actuelles dans ce domaine des statistiques, et a recommandé que la révision de ces statistiques soit menée en concertation avec les instituts nationaux de statistique afin de tenir compte pleinement de la situation et des besoins spécifiques des divers groupes de pays en général et des besoins des pays ayant un important secteur informel en particulier;

b) Tout en approuvant les plans de la Division concernant la compilation des statistiques de la distribution à l'échelle mondiale et la mise en place d'une base de données correspondante sur les statistiques de la distribution, a rappelé qu'il convenait que le niveau de détail des informations communiquées sur le plan international corresponde aux besoins et à la capacité de compilation des pays, et a prié la Division d'examiner les bases de données internationales existantes dans le domaine des statistiques afin d'éviter d'imposer aux pays une charge additionnelle en matière d'établissement de rapports, ainsi qu'un double emploi au niveau des organisations internationales;

c) A recommandé à la Division d'élaborer des directives pratiques pour la compilation des statistiques de la distribution, en établissant notamment une description des pratiques de référence, et de mener à titre prioritaire des activités d'assistance technique dans ce domaine;

d) A prié la Division de lui présenter un rapport de situation à sa trente-huitième session et le projet de recommandations révisées à sa trente-neuvième session pour approbation.

### **37/103**

#### **Statistiques économiques intégrées**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées<sup>3</sup> et souscrit résolument à l'idée d'une intégration des statistiques économiques considérée comme étant la stratégie appropriée pour le développement des programmes nationaux et internationaux de statistiques économiques et financières, tant du point de vue des utilisateurs que de celui des producteurs;

b) A recommandé que l'idée d'une intégration des programmes nationaux de statistiques économiques soit mise en œuvre, notamment :

---

<sup>2</sup> Voir E/CN.3/2006/4.

<sup>3</sup> Voir E/CN.3/2006/5.

- i) En définissant les éléments constitutifs, tels que les registres du commerce, les recensements économiques, les statistiques structurelles et commerciales à court terme portant sur tous les niveaux de l'activité économique quelle que soit la taille des entreprises, les données collectées dans le cadre des enquêtes-entreprises et des enquêtes auprès des ménages, l'utilisation des sources administratives, les sondages aréolaires, les classifications, le traitement des données et les aspects institutionnels;
  - ii) En fixant des priorités qui tiennent compte des besoins nationaux et régionaux;
  - iii) En prenant des dispositions d'ordre institutionnel appropriées pour faire en sorte que soit assurée la coordination nécessaire entre les organisations nationales et régionales participant à la compilation des statistiques économiques;
- c) A recommandé également la création d'un groupe des Amis de la présidence, composé d'États Membres et d'organisations internationales, qui serait chargé d'établir un document de synthèse sur les modalités d'intégration des statistiques économiques, dans lequel serait examiné notamment la possibilité de mettre en place un mécanisme visant à améliorer la coordination entre les organisations internationales et les groupes de travail s'occupant des statistiques économiques.

## **37/104**

### **Comptabilité nationale**

La Commission de statistique :

- a) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'actualisation du Système de comptabilité nationale de 1993, pendant la phase d'examen des questions, tels qu'indiqués dans le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale<sup>4</sup>, a salué les contributions ciblées et les compétences techniques fournies par un large éventail de pays et d'organisations au cours de cette phase des travaux et s'est déclarée convaincue que le Groupe de travail maintiendra son élan pendant les phases de rédaction et d'examen du processus de mise à jour en 2006 et 2007;
- b) A attribué les progrès louables accomplis dans l'actualisation du Système de comptabilité nationale de 1993 au système de gestion de projet adopté et à l'utilisation systématique d'un site Web interactif transparent, et a recommandé que ces méthode et technologie soient utilisées pour les projets et programmes statistiques similaires;
- c) A noté avec satisfaction qu'un chapitre sur la mesure des activités du secteur informel avait été inclus dans la révision du Système de comptabilité nationale de 1993;
- d) A pris note des préoccupations concernant le traitement des régimes gouvernementaux de retraite sans capitalisation et indiqué qu'il importait de poursuivre les consultations relatives à la recommandation formulée à ce sujet par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, et s'est déclarée confiante

---

<sup>4</sup> Voir E/CN.3/2006/6.

qu'une solution serait trouvée en temps voulu dans le cadre de la structure décisionnelle existante du Groupe de travail;

e) A recommandé que le Groupe de travail continue d'inclure le traitement des services sociaux publics dans son programme de recherche;

f) A estimé qu'il fallait apporter une réponse adéquate aux demandes d'assistance émanant des États Membres pour le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de la révision du Système de comptabilité nationale de 1993, et a accepté la proposition du Groupe de travail tendant à établir un programme de mise en œuvre qui sera présenté à la Commission d'ici à 2008.

### **37/105**

#### **Classifications économiques et sociales internationales**

La Commission de statistique :

a) A pris note du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales<sup>5</sup>, adopté les structures de la Révision 4 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la version 2 de la Classification centrale des produits, telles que présentées à la Commission, recommandé que ces classifications soient reconnues comme étant les normes internationales pour la classification des activités économiques et des produits, respectivement, et salué le travail effectué par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, son sous-groupe technique et la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en révisant ces classifications;

b) A souscrit à la recommandation tendant à ce que les pays adaptent leurs classifications nationales afin d'être en mesure de fournir des données au moins au niveau de détail à deux chiffres de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique sans perte d'information;

c) A demandé que plus de précisions soient fournies sur le plan d'application de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale des produits, y compris les incidences en termes de ressources, et demandé également que la Division de statistique établisse un plan de travail qui lui serait présenté à sa trente-huitième session;

d) A pris note de l'explication des modalités requises par l'Organisation internationale du Travail pour l'approbation de la Classification internationale type des professions, qui devrait s'achever en 2008, a réaffirmé sa confiance dans ces modalités, comme il ressort des décisions adoptées à ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions, s'est félicitée de l'assurance donnée qu'avant l'établissement de son texte définitif, la nouvelle version de la Classification internationale type des professions serait soumise à l'attention de la Commission pour consultation et avis, et a noté également qu'il s'agissait là de l'esprit des recommandations qu'elle avait formulées à sa trentième session tenue en 1999, par lesquelles elle avait donné pour instruction au Groupe d'experts des classifications

---

<sup>5</sup> Voir E/CN.3/2006/7.



économiques et sociales internationales d'examiner toutes les classifications statistiques pour s'assurer qu'elles étaient conformes aux pratiques de référence en la matière avant qu'elles ne soient présentées à la Commission, et a convenu que l'Organisation internationale du Travail devrait collaborer avec le Groupe d'experts, dans le respect de leurs mandats respectifs, pour veiller à la validité de la nouvelle version de la Classification internationale type des professions;

e) A décidé de ne plus chercher à établir une correspondance entre la Classification centrale des produits et la Classification normalisée des produits et services des Nations Unies, et a constaté qu'il faudrait encore s'employer à évaluer le potentiel de la Classification centrale des produits à satisfaire les besoins statistiques du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix en ce qui concerne les statistiques des prix.

### **37/106**

#### **Programme de comparaison internationale**

La Commission de statistique :

a) A pris note du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale<sup>6</sup> et a constaté avec satisfaction les progrès importants accomplis dans l'exécution du Programme grâce au rôle moteur joué par le Conseil d'administration du Programme, la Banque mondiale et les organismes régionaux de coordination, et au dévouement des instituts nationaux de statistique participant au Programme;

b) A recommandé que, dans un souci de transparence et de qualité des données, les données sur les prix et les données d'enquête présentées par chaque région soient soumises à l'examen des autres coordonnateurs régionaux;

c) A recommandé que l'estimation des parités du pouvoir d'achat et l'élaboration des plans de publication se fassent en étroite consultation avec les pays, sans aucune restriction quant à la publication des résultats;

d) A recommandé que les coordonnateurs régionaux et le Bureau mondial du Programme de comparaison internationale de la Banque mondiale fassent preuve de prudence en ce qui concerne le niveau de détail des données à publier dans les rapports préliminaires. Plusieurs représentants ont souligné l'importance des politiques et législations nationales régissant l'accès aux microdonnées;

e) S'est prononcée en faveur de la poursuite du Programme qui permettra de continuer à utiliser la capacité améliorée en matière de compilation des données sur les prix et l'infrastructure mise en place à cet effet, et a souscrit à la recommandation du Conseil d'administration du Programme tendant à ce qu'une évaluation du cycle de 2005 et un plan pour l'avenir du Programme soient présentés à la Commission à sa trente-huitième session;

f) A demandé de redoubler d'efforts pour élargir la couverture du Programme, notamment dans les sous-régions qui n'ont guère ou pas du tout participé au cycle actuel.

---

<sup>6</sup> Voir E/CN.3/2006/8.

### **37/107**

#### **Comptabilité environnementale**

La Commission de statistique :

a) A pris note du rapport du Secrétaire général sur la comptabilité environnementale<sup>7</sup> et approuvé les objectifs à long terme, le programme de travail et le mode de fonctionnement du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale;

b) A encouragé le Comité d'experts à créer un site Web, hébergé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, qui constituerait un système de gestion des connaissances facilitant l'échange des pratiques optimales et l'utilisation des comptes économiques et environnementaux;

c) A prié le Comité d'experts d'axer son attention sur le développement et la promotion de la comptabilité économique et environnementale et d'affiner ses relations de travail avec les divers groupes chargés de développer les statistiques de l'environnement et de l'énergie et les statistiques connexes.

### **37/108**

#### **Statistiques de l'énergie**

La Commission de statistique :

a) A pris note des documents suivants :

i) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie<sup>8</sup>;

ii) Rapport du Bureau central de statistique de Norvège sur la qualité des statistiques pétrolières<sup>9</sup>;

et s'est félicitée des progrès accomplis dans le secteur des statistiques de l'énergie;

b) A reconnu l'importance des statistiques de l'énergie, recommandé que celles-ci soient développées et intégrées aux statistiques officielles, notamment en examinant la nécessité d'une plus grande transparence dans la documentation des métadonnées, et a souligné qu'il importait de renforcer les capacités et d'assurer la formation des statisticiens;

c) A exprimé son appui à la création et au mandat du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie et demandé que soient mis en place des mécanismes de coordination appropriés entre eux;

d) S'est prononcée en faveur de la révision des manuels des Nations Unies portant sur les statistiques de l'énergie et demandé que cette révision soit fondée sur tous les travaux méthodologiques pertinents relatifs aux statistiques de l'énergie;

---

<sup>7</sup> Voir E/CN.3/2006/9.

<sup>8</sup> Voir E/CN.3/2006/10.

<sup>9</sup> Voir E/CN.3/2006/11.

e) A souligné qu'il fallait d'urgence harmoniser les définitions de l'énergie et les méthodes de compilation et établir des normes internationales pour les statistiques de l'énergie;

f) A exprimé son appui à la création d'une équipe de révision largement représentative chargée de proposer des notions et définitions communes, et a demandé que la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies présente les modalités de cette révision au Bureau de la Commission de statistique pour approbation.

### **37/109**

#### **Statistiques sociales**

La Commission de statistique, ayant accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales<sup>10</sup> et souscrit aux mesures et stratégies proposées aux paragraphes 12 et 13 de ce rapport :

a) A souligné qu'il importait de renforcer les capacités et l'assistance technique dans le domaine des statistiques en tant que moyens d'améliorer les statistiques ventilées par sexe au niveau national;

b) A demandé que des activités de suivi soient menées afin d'évaluer les progrès accomplis en matière de production et de communication de statistiques ventilées par sexe, et recommandé que, pour cette analyse et cette présentation des capacités nationales dans le domaine des statistiques, l'on utilise les statistiques nationales officielles de sorte que les lacunes en matière de données soient mieux perçues, et a demandé aussi que les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement tiennent compte de cette perspective;

c) A noté qu'il importait d'analyser les tendances en ce qui concerne la situation des femmes et des hommes, et a prié la Division de poursuivre ce travail;

d) A estimé que les groupes chargés des statistiques ventilées par sexe jouaient un rôle important dans la promotion de ces statistiques dans les systèmes statistiques nationaux, mais qu'il existait de nombreuses autres méthodes pour développer ces statistiques et qu'en tout état de cause, il importait de veiller à assurer notamment :

i) Un meilleur dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques;

ii) La collaboration avec les organismes chargés de la promotion de la femme;

iii) La formation tant des producteurs que des utilisateurs dans le domaine des statistiques ventilées par sexe;

e) A réaffirmé qu'il importait de développer et d'améliorer les sources fondamentales de données fiables, telles que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, dans les pays ou régions où ces données laissaient à désirer;

---

<sup>10</sup> Voir E/CN.3/2006/12.

f) A insisté sur la nécessité d'élaborer des concepts et méthodes relatifs à l'évaluation des différences entre les sexes en ce qui concerne la pauvreté et la mesure de la violence familiale et de la violence à l'égard des femmes.

### **37/110**

#### **Principes régissant les activités statistiques internationales**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction les principes régissant les activités statistiques internationales, tels qu'ils figuraient dans le rapport du Secrétaire général<sup>11</sup> et s'est félicitée du travail effectué par les organisations internationales qui avaient participé à leur élaboration;

b) A constaté avec satisfaction que, grâce à l'échange de données entre les organismes, l'application des principes pourrait réduire le travail à la charge des instituts nationaux de statistique;

c) A noté que le Comité de coordination des activités statistiques avait reconnu l'importance des principes pour l'orientation des activités des statisticiens des organismes internationaux;

d) A noté également que le Comité avait décidé que les organismes pourraient utiliser les principes de différentes manières en fonction de leur mandat et structure (cadre juridique) particuliers;

e) A prié le comité :

i) D'évaluer l'application des principes par les organisations et de lui rendre compte des résultats à sa trente-neuvième session;

ii) D'inclure dans le préambule des principes la description du rôle des organisations internationales dans le système statistique mondial et de développer les pratiques de référence associées aux principes, en particulier le principe 6;

iii) D'étendre l'adoption des principes aux organisations sous-régionales.

### **37/111**

#### **Indicateurs du développement**

La Commission de statistique :

a) A pris note des documents suivants :

i) Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs du développement<sup>12</sup>;

ii) Rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement<sup>13</sup>;

---

<sup>11</sup> Voir E/CN.3/2006/13.

<sup>12</sup> Voir E/CN.3/2006/14.

<sup>13</sup> Voir E/CN.3/2006/15.

b) A pris note avec satisfaction des initiatives menées par le Groupe interinstitutions et d'experts en vue d'améliorer de manière continue les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement;

c) A pris note également des recommandations pertinentes des Amis de la présidence, figurant aux paragraphes 55 à 61 du rapport et souligné qu'il importait de se pencher sur ces questions dans le contexte du renforcement des capacités statistiques des États Membres, en particulier des pays en développement;

d) A recommandé que les organismes internationaux ne recourent aux imputations de données que lorsque des données nationales n'étaient pas disponibles et le fassent en consultation avec les pays et selon une méthode totalement transparente;

e) A convenu qu'il faudrait améliorer les mécanismes de communication des données des systèmes statistiques nationaux aux systèmes internationaux;

f) A jugé que le renforcement des capacités statistiques était une étape importante dans l'amélioration de la disponibilité des données nécessaires pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

g) A convenu d'élargir le renforcement des capacités techniques aux institutions sous-régionales;

h) A estimé que le processus d'évaluation et d'appui au renforcement des capacités nationales en matière de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement était important et devrait se poursuivre;

i) A prié le Groupe interinstitutions et d'experts de tenir compte des recommandations pertinentes des Amis de la présidence pour améliorer davantage la compilation de tous les indicateurs et le suivi de tous les objectifs du Millénaire pour le développement et de lui en rendre compte à sa trente-huitième session;

j) A convenu qu'il fallait se pencher attentivement sur les questions relatives à l'établissement des indicateurs régulièrement produits par les systèmes statistiques nationaux pour tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

## **37/112**

### **Statistiques de la santé**

La Commission de statistique :

a) A pris note du Rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur les statistiques de la santé<sup>14</sup>;

b) S'est félicitée de l'initiative du Réseau de métrologie sanitaire;

c) En ce qui concerne l'Enquête sur la santé dans le monde :

i) A estimé qu'il était nécessaire d'harmoniser davantage les données et de renforcer la collaboration entre les instituts nationaux de statistique pour la réalisation de l'enquête;

---

<sup>14</sup> Voir E/CN.3/2006/17.

- ii) A exprimé sa préoccupation au sujet des méthodes de collecte des données de l'enquête et considéré qu'elles devaient davantage tenir compte des différences culturelles;
- d) En ce qui concerne le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de la santé :
  - i) A pris note des conditions particulières dans lesquelles avait été organisée la première réunion du Groupe de travail, et prié l'Organisation mondiale de la santé de tenir une deuxième réunion à laquelle les pays et organismes seraient convenablement représentés;
  - ii) A recommandé que le mandat du Groupe de travail soit reformulé et présenté à la Commission de statistique à sa trente-huitième session pour approbation;
  - iii) A recommandé qu'un plan de travail soit élaboré en tenant compte de l'initiative de Budapest.

### **37/113**

#### **Programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2006-2009**

La Commission de statistique :

A approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2006-2009, figurant dans la note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail<sup>15</sup>, tel que modifié oralement.

### **37/114**

#### **Documents examinés par la Commission de statistique à sa trente-septième session**

La Commission de statistique a pris note des documents ci-après dont elle était saisie à sa trente-septième session :

- a) Note du Secrétaire général transmettant la note du Bureau de la Commission de statistique sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa trente-sixième session<sup>16</sup>;
- b) Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement<sup>17</sup>;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération<sup>18</sup>;
- d) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la pauvreté<sup>19</sup>;

---

<sup>15</sup> Voir E/CN.3/2006/31.

<sup>16</sup> Voir E/CN.3/2006/2.

<sup>17</sup> Voir E/CN.3/2006/16.

<sup>18</sup> Voir E/CN.3/2006/18.

<sup>19</sup> Voir E/CN.3/2006/19.

- e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté<sup>20</sup>;
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement<sup>21</sup>;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les statistiques des services<sup>22</sup>;
- h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises<sup>23</sup>;
- i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le système commun ONU/OCDE de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises<sup>24</sup>;
- j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises<sup>25</sup>;
- k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel<sup>26</sup>;
- l) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques<sup>27</sup>;
- m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle sur le renforcement des capacités statistiques<sup>28</sup>;
- n) Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission de statistique<sup>29</sup>;
- o) Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques<sup>30</sup>;
- p) Rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies sur les questions relatives aux programmes.

---

<sup>20</sup> Voir E/CN.3/2006/20.

<sup>21</sup> Voir E/CN.3/2006/21.

<sup>22</sup> Voir E/CN.3/2006/22.

<sup>23</sup> Voir E/CN.3/2006/23.

<sup>24</sup> Voir E/CN.3/2006/24.

<sup>25</sup> Voir E/CN.3/2006/25.

<sup>26</sup> Voir E/CN.3/2006/26.

<sup>27</sup> Voir E/CN.3/2006/27.

<sup>28</sup> Voir E/CN.3/2006/28.

<sup>29</sup> Voir E/CN.3/2006/29.

<sup>30</sup> Voir E/CN.3/2006/30.

## **Chapitre II**

### **Points sur lesquels la Commission devra se prononcer après examen**

#### **A. Examen du programme : statistiques industrielles**

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1<sup>re</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 10 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'organe responsable de l'examen des statistiques industrielles (E/CN.3/2006/3).
2. À la 1<sup>re</sup> séance, le 7 mars, le représentant du Japon a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, les représentants de la Chine et du Canada et les observateurs de l'Australie et de l'Inde ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a aussi fait une déclaration.
4. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

#### **Mesures prises par la Commission**

5. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour.
6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision 37/101).

#### **B. Statistiques de la distribution**

7. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 1<sup>re</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 10 mars 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution (E/CN.3/2006/4).
8. À la 1<sup>re</sup> séance, le 7 mars, le Chef du Service des statistiques du commerce du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.
9. À la même séance, les représentants du Japon et des Pays-Bas et les observateurs de l'Australie, du Niger et du Ghana ont fait des déclarations. L'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a aussi fait une déclaration.
10. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.



### **Mesures prises par la Commission**

11. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 b) de l'ordre du jour.
12. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision 37/102).

### **C. Statistiques économiques intégrées**

13. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 10 mars 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2006/5).
14. À la 1<sup>re</sup> séance, le 7 mars, le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.
15. À la même séance, les représentants du Canada, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique et du Mexique et les observateurs du Chili et de l'Australie ont fait des déclarations.
16. À la 2<sup>e</sup> séance, le 7 mars, le représentant du Cap-Vert et les observateurs de la Suisse et de la Nouvelle-Zélande ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.
17. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Commission économique pour l'Europe et du Fonds monétaire international (FMI) et par les observateurs de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), de la Banque centrale européenne et de l'OCDE.
18. Toujours à la 2<sup>e</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

19. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 c) de l'ordre du jour.
20. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des observateurs de la Nouvelle-Zélande et de la Banque centrale européenne, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours des débats (voir chap. I, sect. C, décision 37/103).

### **D. Comptabilité nationale**

21. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 10 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2006/6).

22. À la 2<sup>e</sup> séance, le 7 mars, le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire.
23. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de la Fédération de Russie, de la France, de Cuba, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne et du Japon et par les observateurs de la République tchèque, du Cameroun, du Suriname, du Danemark, de l'Espagne, de l'Australie et de la Mongolie.
24. Toujours à la 2<sup>e</sup> séance, les observateurs de l'Institut arabe pour la formation et la recherche en statistiques et d'Eurostat ont fait des déclarations.
25. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

26. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 d) de l'ordre du jour.
27. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants de l'Allemagne, de la France et de Cuba et de l'observateur de la Nouvelle-Zélande, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours des débats (voir chap. I, sect. C, décision 37/104).

## **E. Classifications économiques et sociales internationales**

28. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 10 mars 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2006/7).
29. À la 2<sup>e</sup> séance, le 7 mars, le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.
30. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, du Japon, de l'Allemagne, de la République de Corée, de la Hongrie, de la Chine et des États-Unis d'Amérique et par les observateurs de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Mongolie et du Ghana. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.
31. Toujours à la 2<sup>e</sup> séance, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les observateurs d'Eurostat et de l'OCDE ont fait des déclarations.
32. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

33. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 e) de l'ordre du jour.

34. À la même séance, après avoir entendu une déclaration du représentant de l'OIT, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours des débats (voir chap. I, sect. C, décision 37/105).

### **F. Programme de comparaison internationale**

35. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 8 et 10 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2006/8).

36. À la 3<sup>e</sup> séance, le 8 mars, le représentant de la Banque mondiale et l'observateur de l'Australie ont fait des déclarations liminaires.

37. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de la Chine, du Japon, de Cuba, du Mexique, de l'Ukraine, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Cap-Vert et par les observateurs du Liban, du Suriname, de l'Ouganda, du Brésil, du Niger, du Viet Nam, de la Mongolie, du Chili et de Vanuatu.

38. Toujours à la 3<sup>e</sup> séance, les représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'OIT et les observateurs de la Banque africaine de développement et d'Eurostat ont fait des déclarations.

39. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

40. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 f) de l'ordre du jour.

41. À la même séance, après avoir entendu une déclaration du représentant de Cuba, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours des débats (voir chap. I, sect. C, décision 37/106).

### **G. Comptabilité environnementale**

42. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 8 et 10 mars 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la comptabilité environnementale (E/CN.3/2006/9).

43. À la 3<sup>e</sup> séance, le 8 mars, le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales et le représentant de l'Allemagne ont fait des déclarations liminaires.

44. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Finlande, de la République de Corée, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par les observateurs du Ghana, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Suriname, de l'Italie, de l'Australie et du Qatar. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

45. Toujours à la 3<sup>e</sup> séance, le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'observateur de l'Agence internationale de l'énergie ont fait des déclarations.

46. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

47. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 g) de l'ordre du jour.

48. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants de l'Allemagne, de la Finlande, des États-Unis d'Amérique et des observateurs du Suriname, de la Nouvelle-Zélande, d'Eurostat et de l'OCDE, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours des débats (voir chap. I, sect. C, décision 37/107).

## **H. Statistiques de l'énergie**

49. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 8 et 10 mars 2006. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2006/10);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau central de statistique de Norvège sur la qualité des statistiques pétrolières (E/CN.3/2006/11).

50. À la 3<sup>e</sup> séance, le 8 mars, le Chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie du Département des affaires économiques et sociales et le représentant de la Norvège ont fait des déclarations liminaires.

51. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Finlande, des Pays-Bas et de la Chine.

52. À la 4<sup>e</sup> séance, le 8 mars, les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie et les observateurs du Danemark, du Qatar et de l'Argentine ont fait des déclarations.

53. À la même séance, les représentants du FMI, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et les observateurs de l'Agence internationale de l'énergie et d'Eurostat ont fait des déclarations.

54. Toujours à la 4<sup>e</sup> séance, le représentant de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

55. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 h) de l'ordre du jour.

56. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision 37/108).

## **I. Statistiques sociales**

57. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 8 et 10 mars 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales (E/CN.3/2006/12).

58. À la 4<sup>e</sup> séance, le 8 mars, le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

59. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, du Mexique et des États-Unis d'Amérique et par les observateurs de l'Italie, de la Jordanie, de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Liban, du Suriname, de la Suède et de l'Australie. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

60. Toujours à la 4<sup>e</sup> séance, les représentants de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et l'observateur de l'OCDE ont fait des déclarations.

61. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

62. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 i) de l'ordre du jour.

63. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des observateurs du Suriname et de la Commission économique pour l'Europe, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours des débats (voir chap. I, sect. C, décision 37/109).

## **J. Principes régissant les activités statistiques internationales**

64. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 8 et 10 mars 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les principes régissant les activités statistiques internationales (E/CN.3/2006/13).

65. À la 4<sup>e</sup> séance, le 8 mars, le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

66. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de la Croatie, de la Finlande, du Mexique, de Cuba, de la Jamaïque, de l'Afrique du Sud et des États-Unis d'Amérique et par les observateurs du Liban, du Suriname, de la Nouvelle-Zélande, de la Jordanie, du Pakistan, du Sénégal, de l'Australie, du Bélarus, de l'Égypte, de l'Irlande et du Qatar. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

67. Toujours à la 4<sup>e</sup> séance, les représentants du FMI, de la CESAO et de l'OIT et les observateurs d'Eurostat, de l'OCDE, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté d'États indépendants et de la Banque centrale européenne ont fait des déclarations.

68. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

69. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 j) de l'ordre du jour.

70. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des observateurs de l'Irlande, du Suriname, du FMI et de l'OCDE, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours des débats (voir chap. I, sect. C, décision 37/110).

## **K. Indicateurs du développement**

71. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, les 9 et 10 mars 2006. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs du développement (E/CN.3/2006/14);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2006/15).

72. À la 5<sup>e</sup> séance, le 9 mars, le Chef de la Section de la planification et du développement des statistiques du Département des affaires économiques et sociales et l'observateur de l'Australie ont fait des déclarations liminaires.

73. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de Cuba, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Cap-Vert et par les observateurs de l'Italie, du Suriname, de l'Argentine, de l'Algérie, de l'Inde, du Niger, du Pakistan, du Ghana et de l'Indonésie.

74. Toujours à la 5<sup>e</sup> séance, les représentants du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de l'OIT et l'observateur de l'Institut arabe pour la formation et la recherche en statistiques ont fait des déclarations.

### **Mesures prises par la Commission**

75. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 3 k) de l'ordre du jour.

76. À la 8<sup>e</sup> séance, le 10 mars, les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Cap-Vert, de la France, de Cuba et de la Jamaïque et les observateurs du Suriname, de l'Inde et de l'Autriche ont fait des déclarations.

77. À la même séance, après avoir entendu une déclaration du représentant de la France, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié oralement au cours des débats (voir chap. I, par. 3, décision 37/111).

## **L. Renforcement des capacités statistiques**

78. À la 5<sup>e</sup> séance, le 9 mars, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté un projet de résolution intitulé « Renforcement des capacités statistiques » (E/CN.3/2006/L.2) pour adoption par le Conseil économique et social, qui était libellé comme suit :

*« Le Conseil économique et social,*

*Profondément préoccupé par le fait que de nombreux pays continuent de manquer de données adéquates – ce qui ne ressort pas de la présentation de données agrégées par région – pour évaluer les tendances nationales dans le cadre du suivi des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs convenus internationalement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, pour définir et suivre l'application de politiques et stratégies nationales de développement, et pour définir et suivre la mise en œuvre des engagements pris à l'égard des partenariats mondiaux pour le développement, et par le fait que dans de nombreux pays où ces données existent, elles ne sont pas utilisées autant que possible,*

*Affirmant que sans un effort coordonné visant à renforcer et à maintenir la capacité statistique dans de nombreux pays en développement et pays en transition, le suivi effectif des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement convenus nationalement et internationalement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, est compromis,*

*Reconnaissant* l'importance fondamentale d'une capacité statistique nationale durable pour produire des indicateurs actualisés et fiables des progrès obtenus par un pays,

*Exprimant son inquiétude* quant à la validité de l'utilisation par les organisations internationales de données modifiées, en particulier lorsque la méthodologie utilisée manque de transparence,

*Rappelant* sa résolution 2000/27 du 28 juillet 2000, dans laquelle il a réaffirmé l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique, y compris par le biais de la formation, ainsi que d'un appui international efficace en faveur des pays en développement et pays en transition à cet égard,

*Rappelant également* sa résolution 2005/13 du 22 juillet 2005, dans laquelle il s'est déclaré conscient que la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi des conférences et sommets internationaux, notamment du Sommet du Millénaire,

1. *Demande* aux États Membres de redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités statistiques nationales afin d'être en mesure d'établir des statistiques et des indicateurs fiables et actuels pour assurer le suivi de leurs politiques et stratégies nationales de développement et des objectifs de développement internationalement convenus, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, et pour s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en matière de coopération mondiale au service du développement;

2. *Invite instamment* le système des Nations Unies, y compris la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales, et les organismes internationaux concernés à aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales;

3. *Encourage* le renforcement des capacités statistiques des organismes internationaux intervenant dans la compilation, l'analyse et la diffusion des données;

4. *Engage instamment* les organisations et les pays donateurs et les organismes statistiques internationaux et régionaux à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités statistiques au service du développement et, pour ce faire, à s'appuyer de manière concertée sur les initiatives nationales, régionales et internationales nouvelles et existantes en la matière et à combler les lacunes qui pourraient se révéler;

5. *Demande* à tous les organismes internationaux, agissant par l'intermédiaire du Groupe d'experts interorganisations sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, sous la direction de la Division de statistique et conformément aux orientations fournies par les États Membres par l'intermédiaire de la Commission de statistique, d'améliorer la portée et la transparence de la base de données existante sur les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment sur l'objectif 8 : a) en fixant des priorités et en élaborant une stratégie qui permettent d'améliorer les données servant à établir les indicateurs lorsque ces données sont particulièrement insuffisantes;



b) en recensant les moyens d'améliorer la manière dont les pays participent au système statistique international; c) en évitant les imputations, à moins de disposer de données nationales qui permettent d'obtenir des imputations fiables au moyen de méthodes transparentes; et d) en veillant à ce que les métadonnées correspondantes soient conformes aux directives élaborées par un groupe d'experts constitué à cette fin;

6. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la présente résolution dans le cadre du rapport périodique sur le renforcement des capacités statistiques qui sera présenté à la Commission de statistique, à sa prochaine session, au titre du point pertinent de son ordre du jour. »

79. À la 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté un projet de résolution révisé intitulé « Renforcement des capacités statistiques » dont le texte a été distribué comme document officieux.

80. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

81. Toujours à la 7<sup>e</sup> séance, les représentants de la Chine, de Cuba et de la Jamaïque et les observateurs de l'Argentine\*, du Bénin\*, du Chili\*, du Costa Rica\*, du Ghana\*, de la Jordanie\*, du Niger\*, du Nigéria\*, du Pakistan\* et de la Suisse\* se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

82. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentant de la Finlande, des États-Unis d'Amérique, du Cap-Vert, du Canada et de l'Afrique du Sud et par les observateurs de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), de la Jordanie, de l'Inde, du Niger, du Suriname, du Nigéria, du Brésil, du Pakistan, du Liban, de la Suisse, du Cameroun, du Ghana, du Bénin, du Costa Rica et du Chili.

83. Toujours à la même séance, la Commission a approuvé le projet de résolution tel qu'il avait été révisé en vue de son adoption par le Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A).

---

\* Conformément à l'article 69 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

## **Chapitre III**

### **Points pour information**

#### **A. Recensements de la population et du logement**

1. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement (E/CN.3/2006/16);
2. À la 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, les représentants de l'Afrique du Sud et de Cuba et l'observateur du Chili ont fait des déclarations.
3. À la même séance, le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a fait une déclaration.
4. Toujours à la 6<sup>e</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

#### **Mesures prises par la Commission**

5. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement (E/CN.3/2006/16) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

#### **B. Statistiques de la santé**

6. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à ses 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 9 et 10 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur les statistiques de la santé (E/CN.3/2006/17).
7. À la 5<sup>e</sup> séance, le 9 mars, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a fait une déclaration liminaire.
8. À la même séance, les représentants du Canada, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Cuba et de l'Afrique du Sud et les observateurs de l'Inde, de l'Égypte et du Qatar ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.
9. Toujours à la 5<sup>e</sup> séance, les observateurs de l'Organisation panaméricaine de la santé et d'Eurostat ont fait des déclarations.
10. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

#### **Mesures prises par la Commission**

11. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui a présenté pour adoption au titre du point 4 b) de l'ordre du jour.

12. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision 37/112).

### **C. Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération**

13. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération (E/CN.3/2006/18).

14. À la 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, le représentant de la Hongrie a fait une déclaration.

#### **Mesures prises par la Commission**

15. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération (E/CN.3/2006/18) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

### **D. Statistiques de la pauvreté**

16. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2006/19);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2006/20).

17. À la 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, le représentant du Cap-Vert et les observateurs du Niger et du Brésil ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

#### **Mesures prises par la Commission**

18. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2006/19);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2006/20) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

### **E. Statistiques de l'environnement**

19. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2006/21).

### **Mesures prises par la Commission**

20. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2006/21) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

### **F. Statistiques des services**

21. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les statistiques des services (E/CN.3/2006/22).

### **Mesures prises par la Commission**

22. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les statistiques des services (E/CN.3/2006/22) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

### **G. Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises**

23. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises (E/CN.3/2006/23).

### **Mesures prises par la Commission**

24. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises (E/CN.3/2006/23) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

### **H. Statistiques du commerce international de marchandises**

25. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le système commun ONU/OCDE de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises (E/CN.3/2006/24);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises (E/CN.3/2006/25).

## Mesures prises par la Commission

26. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris note des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le système commun ONU/OCDE de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises (E/CN.3/2006/24);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises (E/CN.3/2006/25) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

## I. Statistiques du secteur informel

27. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2006/26).

28. À la 6<sup>e</sup> séance, les observateurs de l'Inde et de l'Australie ont fait des déclarations.

## Mesures prises par la Commission

29. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2006/26) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

## J. Renforcement des capacités statistiques

30. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2006/27);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2006/28).

31. À la 5<sup>e</sup> séance, le 9 mars, les représentants du Canada et de l'Afrique du Sud et les observateurs de l'Inde, de l'Australie et du Cambodge ont fait des déclarations.

32. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de la Commission économique pour l'Afrique.

### **Mesures prises par la Commission**

33. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2006/27);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2006/28) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

### **K. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social**

34. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2006/29).

### **Mesures prises par la Commission**

35. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2006/29 ) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

### **L. Coordination et intégration des programmes de statistique**

36. La Commission a examiné le point 4 l) de son ordre du jour à sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques (E/CN.3/2006/30).

### **Mesures prises par la Commission**

37. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques (E/CN.3/2006/30) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

## **Chapitre IV**

### **Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)**

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars 2006.
2. À la 7<sup>e</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté un rapport oral.

### **Mesures prises par la Commission**

3. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars, la Commission a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique (voir par. 2 ci-dessus) (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

## Chapitre V

### **Ordre du jour provisoire et dates de la trente-huitième session de la Commission**

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 mars 2006. Elle était saisie des documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire (E/CN.3/2006/L.3);
- b) Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2006-2009 (E/CN.3/2006/31). Les documents ont été présentés et révisés oralement par le chef du Service des services de statistique du Département des affaires économiques et sociales.

2. À la même séance, les représentants des Pays-Bas et de la Colombie et les observateurs de la Jordanie, du Suriname, de l'Argentine, de l'Inde et du Brésil ont fait des déclarations et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a répondu aux questions posées.

3. Toujours à la 7<sup>e</sup> séance, le représentant de l'OIT et l'observateur de l'OCDE ont fait des déclarations.

### **Mesures prises par la Commission**

4. La Commission :

- a) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa trente-huitième session, tels que présentés dans le document E/CN.3/2006/L.3 et modifiés oralement, sous réserve de l'examen et des décisions définitives de son bureau, chargé le Bureau de rationaliser et d'arrêter cet ordre du jour et recommandé au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. B);

- b) A recommandé que sa trente-huitième session se tienne à New York du 27 février au 2 mars 2007;

- c) A approuvé son programme de travail pluriannuel (publié sous la cote E/CN.3/2006/31), tel que modifié oralement (voir chap. I, sect. C).



## Chapitre VI

### **Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-septième session**

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à ses 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, le 10 mars 2006.
2. À la 7<sup>e</sup> séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-septième session (E/CN.3/2006/L.4) et un texte officieux des décisions.
3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de la France, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Cap-Vert et de la Jamaïque et par les observateurs du Niger, de la Nouvelle-Zélande, du Suriname, de l'Irlande, de l'Inde et de l'Autriche.
4. Toujours à la 7<sup>e</sup> séance, les représentants de l'OIT, de la Commission économique pour l'Europe et du FMI et les observateurs de la Banque centrale européenne, d'EUROSTAT et de l'OCDE ont fait des déclarations.
5. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a répondu aux questions posées.
6. À la 8<sup>e</sup> séance, le 10 mars, le représentant de la France a fait une déclaration.
7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport, y compris les projets de décision y figurant, tels qu'ils avaient été modifiés oralement, et a chargé le Rapporteur d'en arrêter le texte définitif.

## Chapitre VII

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa trente-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 au 10 mars 2006. La Commission a tenu 8 séances (1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup>).

#### B. Participation

2. Ont participé à la session les représentants de 24 États membres de la Commission. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres y ont également participé. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.3/2006/INF/1.

#### C. Élection du Bureau

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 7 mars 2006, la Commission a élu le Bureau suivant par acclamation :

*Président :*

Gilberto Calvillo Vives (Mexique)

*Vice-Présidents :*

Heli Jeskanen-Sundström (Finlande)

Vladimir Sokolin (Fédération de Russie)

Zhang Weimin (Chine)

*Rapporteur :*

Pali Lehohla (Afrique du Sud)

#### D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 7 mars 2006, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.3/2006/1. L'ordre du jour se présentait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Points sur lesquels la Commission devra se prononcer après examen :
  - a) Examen du programme : statistiques industrielles;
  - b) Statistiques de la distribution;
  - c) Statistiques économiques intégrées;
  - d) Comptabilité nationale;

- e) Classifications économiques et sociales internationales;
  - f) Programme de comparaison internationale;
  - g) Comptabilité environnementale;
  - h) Statistiques de l'énergie;
  - i) Statistiques sociales;
  - j) Principes régissant les activités statistiques internationales;
  - k) Indicateurs du développement.
4. Points pour information :
- a) Recensements de la population et du logement;
  - b) Statistiques de la santé;
  - c) Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération;
  - d) Statistiques de la pauvreté;
  - e) Statistiques de l'environnement;
  - f) Statistiques des services;
  - g) Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises;
  - h) Statistiques du commerce international de marchandises;
  - i) Statistiques du secteur informel;
  - j) Renforcement des capacités statistiques;
  - k) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;
  - l) Coordination et intégration des programmes statistiques.
5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-huitième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-septième session.

5. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session, publiée sous la cote E/CN.3/2006/L.1, telle qu'elle avait été oralement modifiée. La Commission a décidé en particulier de considérer le point 4 b) intitulé « Statistiques de la santé » comme un point à examiner.

6. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance, la Commission a pris acte de la note du Bureau de la Commission de statistique sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa trente-sixième session, au titre du point 2 de son ordre du jour (voir chap. I, sect. C, décision 37/114).

7. À la même séance, la Commission a invité les organisations énumérées ci-après à participer en qualité d'observateurs à la trente-septième session : Agence internationale de l'énergie, Banque centrale européenne, Banque des règlements internationaux, Institut arabe de formation et de recherche en statistique, et Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

## **E. Documentation**

8. On trouvera énumérés dans l'annexe au présent rapport les documents dont la Commission était saisie à sa trente-septième session.

**Annexe****Documents dont la Commission était saisie  
à sa trente-septième session**

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2006/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.3/2006/2	2	Note du Secrétaire général transmettant la note du Bureau de la Commission de statistique sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa trente-sixième session
E/CN.3/2006/3	3 a)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'organe responsable de l'examen des statistiques industrielles
E/CN.3/2006/4	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution
E/CN.3/2006/5	3 c)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées
E/CN.3/2006/6	3 d)	Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
E/CN.3/2006/7	3 e)	Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales
E/CN.3/2006/8	3 f)	Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale
E/CN.3/2006/9	3 g)	Rapport du Secrétaire général sur la comptabilité environnementale
E/CN.3/2006/10	3 h)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie
E/CN.3/2006/11	3 h)	Rapport du Bureau central de statistique de Norvège sur la qualité des statistiques pétrolières
E/CN.3/2006/12	4 i)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales
E/CN.3/2006/13	3 j)	Rapport du Secrétaire général sur les principes régissant les activités statistiques internationales
E/CN.3/2006/14	3 k)	Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs du développement
E/CN.3/2006/15	3 k)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2006/16	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement
E/CN.3/2006/17	4 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur les statistiques de la santé
E/CN.3/2006/18	4 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération
E/CN.3/2006/19	4 d)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la pauvreté
E/CN.3/2006/20	4 d)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté
E/CN.3/2006/21	4 e)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement
E/CN.3/2006/22	4 f)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les statistiques des services
E/CN.3/2006/23	4 g)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises
E/CN.3/2006/24	4 h)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le système commun de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises
E/CN.3/2006/25	4 h)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises
E/CN.3/2006/26	4 i)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel
E/CN.3/2006/27	4 j)	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2006/28	4 j)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle sur le renforcement des capacités statistiques
E/CN.3/2006/29	4 k)	Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission de statistique
E/CN.3/2006/30	4 l)	Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques
E/CN.3/2006/31	6	Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2006-2009
E/CN.3/2006/L.1	2	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
E/CN.3/2006/L.2	3 k)	Projet de résolution intitulé « Renforcement des capacités statistiques »
E/CN.3/2006/L.3	6	Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session
E/CN.3/2006/L.4	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-septième session